

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE

LETTRE C.N.S. G.A.M.

N°1

08 avril 2010

Suite à la parution en 2004 de la Brochure des programmes imposés critérium GAM et à sa version modifiée en 2006, un certain nombre d'aménagements ont été apportés.

Vous trouverez ci-après une compilation des articles parus à ce jour et les dernières précisions pour la cotation de ces programmes.

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Règles générales

- Le programme critérium autorise la réalisation des imposés A à G, (sauf au saut de A à F) (précision saison 2009).
- Pour tous les imposés : une option n'est reconnue que s'il n'y a pas de faute grossière avec non reconnaissance (ex : maintien non arrêté ou avec déviation d'angle supérieure à 45° ; rotation longitudinale incomplète supérieure à 90° ; aux anneaux : s'appuyer sur les câbles, chute depuis l'appui renversé...) (fév. 2007).
- Pour tous les imposés : lorsque qu'une option remplace un secteur : si cette option n'est pas reconnue :
 - Option non comptabilisée
 - Secteur non reconnu : pénalité - 1 point
 - Fautes d'exécution
- Les balancers :
 - **Un balancer est considéré comme un seul élément gymnique avec un aller et un retour.**
 - Pénalisation pour non présentation d'un balancer (avant et arrière).
Une fois - 2.50 points
- Les maintiens :
 - **Application du code FIG :**
 - 2 sec et plus :
 - Pas de déduction
 - Marqué et tenu moins de 2 sec :
 - J E = - 0,3 point
 - Passagé non marqué
 - J E = - 0,5 point
 - J D = - 1 point de pénalité pour élément non reconnu
- La présence d'un entraîneur est autorisée sans pénalité, au cheval d'arçons (tremplin), aux anneaux, au saut de cheval, aux barres parallèles, en barre fixe.

Sol

- La présentation des mouvements F ou G se fait en critérium sans les parties chorégraphiques, et avec une note de départ de 11 points pour le F, et de 13 points pour le G. (fév. 2007).
- La durée des mouvements :
 - **Application d'une même réglementation concernant la durée des mouvements de D à G.**
 - Les imposés de D à G ont une durée maximale de 90 secondes. Il n'y pas de durée minimale.
 - Avertissement par un signal acoustique à 70 sec
 - Avertissement par un signal acoustique à 90 sec
 - au-delà pénalité du code FIG
 - jusqu'à 2 sec :
 - J D1 = - 0,1
 - de 2 sec à 5 sec :
 - J D1 = - 0,3
 - plus de 5 sec
 - J D1 = - 0,5

Cheval d'arçons

- Le mouvement E :
 - **Secteur 6 et option III : Modification des référentiels d'amplitudes des sorties dans le mouvement de base et l'option III.**
 - L'exigence d'amplitude de la sortie, dans le mouvement E de base devient l'horizontale.

Modification	Passer les deux jambes écartées sous main droite, poser la main entre les arçons et sortie faciale à l'horizontale
Secteur 6	<i>jambes écartées puis serrées par-dessus l'arçon en effectuant ¼ de tour à droite pour arriver à la station costale latérale</i>

- L'exigence d'amplitude de la sortie, dans le mouvement E avec l'option III devient 45°

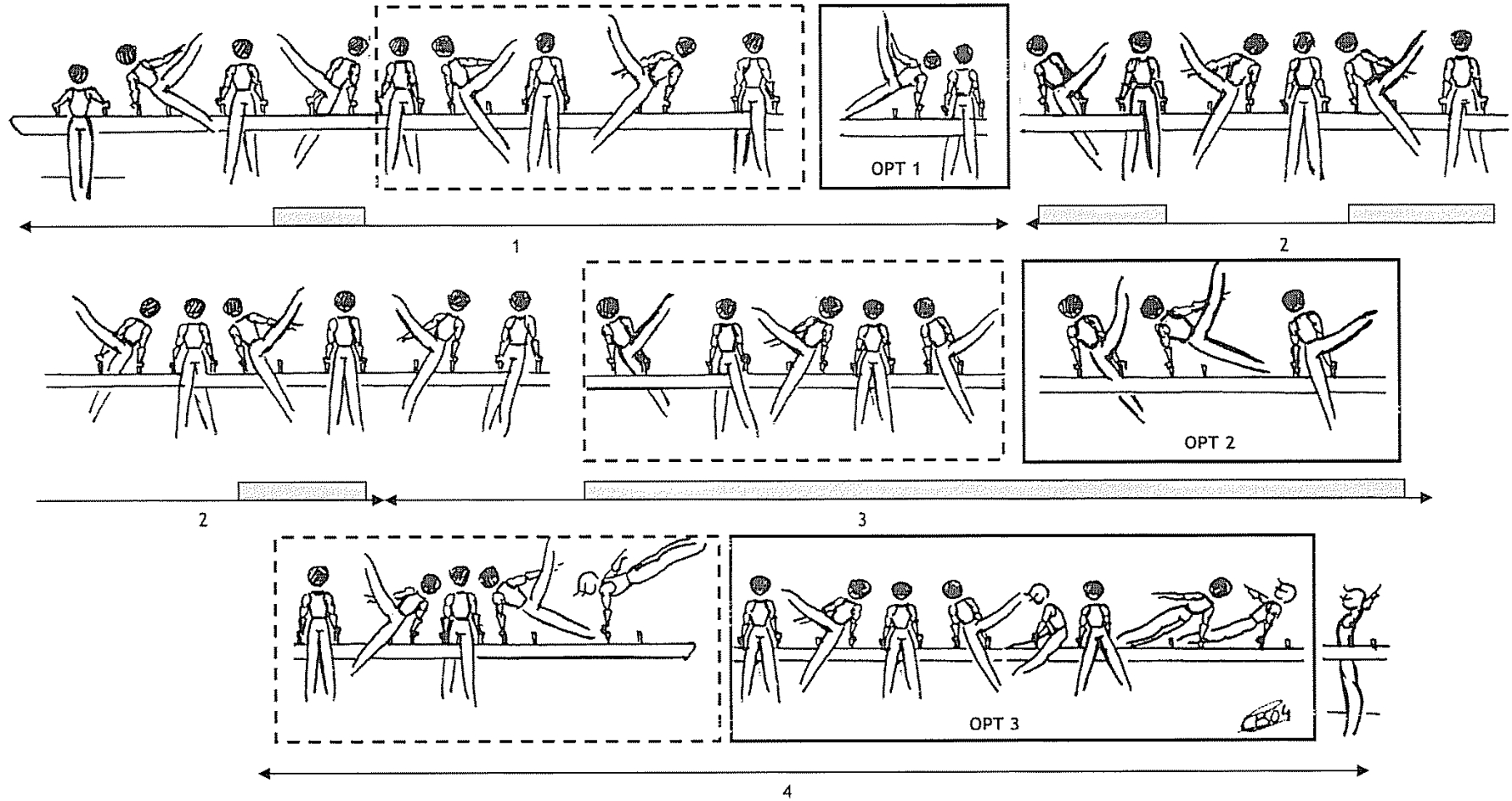
Modification	à 45° jambes écartées puis serrées par-dessus l'arçon en effectuant ¼ de tour à droite pour arriver à la station costale latérale
OPT III	

- mise à jour du mouvement B aux arçons. (modifications du 13 février 2007)



Mouvement B

Valeur technique : 2.00 points



Anneaux (précisions Mars 2010) Annexe 2

- Amplitudes et exigences demandées sur les balancés et les dislocations
- Pénalités pour l'amplitude des élans en fonction de l'imposé : Règle générale.

	Mvt A	Mvt B	Mvt C	Mvt D	Mvt E	Mvt F	Mvt G
Pour les Balancés	Forme technique	Corps à l'horizontale	Corps à 45° au dessus de l'horizontale	Bassin à hauteur des anneaux	Epaules au niveau de l'arête inférieure des anneaux	Epaules au niveau de l'arête supérieure des anneaux	Les bras forment un angle de 45° avec la verticale
Pénalités	Forme technique	Règle Générale : Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée Grosse faute et non reconnaissance pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée					
	Mvt A	Mvt B	Mvt C	Mvt D	Mvt E	Mvt F	Mvt G
Pour les Dislocations	X	X	Forme technique	Bassin à hauteur des anneaux	Epaules au niveau de l'arête inférieure des anneaux	Epaules au niveau de l'arête supérieure des anneaux	Les bras forment un angle de 45° avec la verticale
Pénalités			Forme technique	Règle Générale : Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée Grosse faute et non reconnaissance pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée			

Remarque :

La Phrase que l'on retrouve dans les mouvements D à G: "Pénalités pour l'amplitude des élans en fonction du niveau demandé : entre niveau demandé et niveau inférieur : petite faute, puis faute moyenne, puis : faute grossière, puis grossière et non reconnaissance".

est à supprimer et à remplacer par:

"Pénalités pour déviation des mouvements d'élan : règle générale : en fonction des angles par rapport au référentiel demandé

- Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée
- Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée
- Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée
- Grosse faute et non reconnaissance pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée

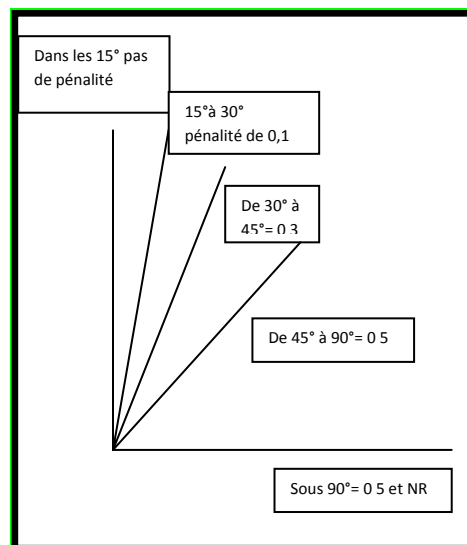
✓ **Nota : les pénalités de déviations du mouvement D s'appliquent sur les balancés et les dislocations**

Saut de cheval :

- Pour les sauts « A » ou « B », une pénalité de 0,5 point est appliquée pour chaque déplacement de main, de pied ou de sursaut sur la table de saut (PPT 2004).
- **Les mouvements F :**
 - **Modification de la valeur des sauts F.**
 - La valeur de départ du Tsukahara groupé devient 10,00 pts
 - La valeur de départ du Yurchenko groupé devient 10,40 pts

Barres parallèles

- Le mouvement D :
- **Secteurs 7 et 8 : Pénalisation spécifique pour l'élément « Sauter à l'appui tendu renversé » .**
 - Pénalisation pour déviation par rapport à l'appui tendu renversé demandé. Application du barème suivant



- Pas de pénalisation pour un arrêt sur l'ATR sauté secteur 7.

Barre Fixe

- Le mouvement C :
- **Secteur 3 : Bascule à l'appui tendu.**
 - Rappel : arrêt autorisé sans pénalisation

Mis à jour le 8/04/2010

La CNS GAM.